

à

Madame Odile Gauthier
MEDDE
Directrice de L'eau et de la biodiversité
Grande Arche paroi sud
92055 la Défense cedex

Objet : Réduction des effectifs dans les Agences de l'eau, et relations avec le contrôleur financier.

Nos Réf: Mohamed Adouane/Agence de l'eau Seine-Normandie

- Adouane.mohamed@aesn.fr

Madame la Directrice,

Faisant suite à l'entretien du 02 juillet entre la CFDT et Madame la ministre, Delphine BATHO, il apparait qu'une importante réduction d'effectifs est planifiée, pour notre ministère et les opérateurs de l'Etat. Ainsi dans le domaine des cadrages budgétaires, 1124 suppressions d'emplois sont prévues dont environ 650 sur les services de l'État et 450 sur les opérateurs. Dans la période récente de forte restructuration de notre ministère, la CFDT s'est toujours opposée aux réductions comptables d'effectifs liées à la RGPP. Aujourd'hui dans le cadre de la contribution de notre ministère aux efforts de recrutements des priorités gouvernementales annoncées (éducation, justice et police), que nous pouvons entendre, plusieurs interrogations demeurent:

• Pourquoi une telle disparité dans l'effort demandé par rapport aux effectifs entre opérateurs et services du ministère ?

Les opérateurs de l'Etat dont les agences, représentent de l'ordre de 10 à 15% des effectifs totaux du ministère (60 000 ETPT au budget 2012 du Ministère) et doivent réaliser 40% de l'effort de réduction des effectifs demandé pour notre ministère!

Certains établissements publics semblent exclus de cet effort pourquoi?

• Dans le dernier compte rendu DAE du 30 juillet 2012, vous écrivez : « au-delà du gel sur la dynamique des structures qu'induirait le non remplacement de

l'ensemble des départs en retraite, la question de fond est de savoir quels dispositifs incitatifs sont prévus pour permettre une diminution des effectifs de l'ampleur de celle envisagée ». Quelles sont les mesures que vous envisagez ?

Madame la ministre préconise, pour éviter les déboires et l'automaticité des mesures RGPP, de réfléchir aux missions avant d'envisager des diminutions d'effectifs:« nous n'allons pas passer la même toise dans tous les services sans réfléchir aux missions »

Dans les agences de l'eau nous attirons votre attention sur la nécessaire proratisation des efforts selon le Bassin et les missions. Ainsi par exemple L'Agence Loire Bretagne compte tenu de son territoire et des objectifs DCE est déjà « sous dotée », en effectifs par rapport à son bassin. La même analyse devra être faite pour toutes les agences et les autres EPA (ONEMA, ONCFS, PARCS,...).

La CFDT souhaite être associée de près à cette réflexion qui devra impérativement être déclinée à l'aune des missions et objectifs et non « mécaniquement » à toutes les agences.

Un deuxième sujet nous préoccupe et concerne toutes les agences, c'est le comportement du contrôleur financier qui autoritairement et arbitrairement décide du classement catégoriel des agents en cours de recrutement au mépris du statut régissant ces recrutements (catégorie I au lieu de I bis). Nous vous avions lors de notre dernière bilatérale signalé ces dérives qui ne font que s'accentuer. Il semblerait qu'en outre tous les recrutements engagés cet été soient bloqués.

Nous souhaiterions que vous interveniez auprès du contrôleur financier au plus vite pour redonner force à la loi.

Nous souhaitons être associés à toutes ces réformes qui vont impacter durement et durablement le paysage des agences de l'eau et leurs personnels.

Je vous informe que nous évoquerons ces sujets avec Mesdames et Messieurs les ministres lors de la table ronde sociale organisée vendredi 07 septembre prochain.

Dans cette l'attente, je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de toute ma considération.

Pour la FGTE-UFETAM CFDT Le secrétaire de branches des Agences de l'Eau

Mohamed ADOUANE